



Licenciement économique et je suis arrêt maladie professionnelle

Par **jolly27**, le **25/03/2015** à **12:20**

bonjour,

la société où je travaillais est fermée depuis le 13 novembre 2014 liquidation judiciaire. le mandataire judiciaire nous a convoqués le 24/11/14. pas de préavis à faire et on ne peut pas accepter le CSP. mon collègue a touché le préavis du 16/12 au 15/01 ainsi que le CRPDIF. moi je suis toujours en arrêt maladie professionnelle est-ce que j'ai droit au préavis. et il n'avait pas le droit de me licencier vu que je suis en arrêt.

cdi le 02/11/2011

arrêt maladie professionnelle le 03/02/2014

licencié le 13/11/2014.

si possible de me dire si j'ai droit à une prime de licenciement en double.

j'ai reçu une prime de licenciement, congés, délais de réflexion.

merci de me donner réponse.

Par **P.M.**, le **25/03/2015** à **16:14**

Bonjour,

Puisqu'il y a impossibilité de maintenir le contrat de travail, le Liquidateur Judiciaire pouvait vous licencier malgré l'arrêt dans le cadre d'une maladie professionnelle...

Il faudrait connaître l'ancienneté de votre collègue au terme du délai de réflexion du CSP pour qu'il ait perçu le préavis à la place qu'il soit versé à Pôle Emploi...

L'indemnité de licenciement n'est pas doublée vous concernant puisque le licenciement n'intervient pas suite à une inaptitude décidée par le Médecin du Travail...

Apparemment, vous avez donc été rempli dans vos droits en acceptant le CSP...